

COMMUNE de VIENNE EN VAL



La neige de février

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

M. Dominique LELAY a donné pouvoir à Mme Odile DURAND
M. Vincent GAILLOT a donné pouvoir à Mme Anabelle ANTAL
M. Pascal LOMBARD a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
M. Gérard SIMON-BARBOUX a donné pouvoir à M. Yann THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Josiane SEVRAIN

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page 2

- DÉLIBÉRATIONS	Page 3
- INFORMATIONS GÉNÉRALES	Page 10
- VIE PRATIQUE	Page 10

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier le tableau des effectifs
- approuve la cession d'un terrain
- approuve la convention avec l'Institut national de la Recherche Agronomique
- accepte de verser 220 € au titre d'indemnité d'éviction d'un terrain

FINANCES

Le Conseil Municipal approuve :

- les comptes de gestion et administratifs 2017
- le maintien des taux des trois taxes locales
- le montant de la dotation école
- le montant des subventions versées aux associations
- les tarifs de location des salles 2018
- l'attribution d'un prix de 750 euros pour les Foulées Solognotes
- les tarifs eau et assainissement 2018
- les budgets 2018 (principal, eau, assainissement)

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise Mme le maire à solliciter des subventions pour les projets de réhabilitation de l'ancienne poste et d'éclairage public

Le Conseil Municipal approuve :

- l'adhésion de notre commune à un groupement de commandes curage des fossés et arasement de talus
- la composition d'un groupement de commandes diagnostics réseaux d'assainissement et eaux pluviales

Prochain conseil municipal : le 13 avril 2018

Madame Odile DURAND, Maire, demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : l'un concernant le montant de l'indemnité d'éviction de M et Mme GRASSIN pour l'installation d'une réserve incendie, l'autre au sujet de l'intégration d'une commune supplémentaire au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic assainissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.
Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26/01/2018

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs

Pour permettre le changement de grade de deux agents de la commune, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin d'y intégrer les postes correspondants.

Mme le Maire propose la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs pour y intégrer ces deux postes.

Cession d'un bien communal

Afin de pouvoir vendre la parcelle cadastrée AB n° 33 appartenant à la commune (située Impasse du Moulin à Eau), une procédure particulière doit être mise en place. Le Conseil municipal doit en premier lieu accepter le principe de la cession du terrain.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de la cession du terrain situé Impasse du Moulin à l'eau et charge Mme le Maire d'engager les procédures nécessaires.

Convention INRA - Ancienne Sapinière

L'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), fournira à la Commune les plants (espèces locales) destinés au réaménagement de l'emplacement de la sapinière.

Une convention régit les conditions de cette mise à disposition du matériel végétal et de ses conditions d'entretien entre l'INRA et la Commune.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention présentée et autorise Mme le Maire à la signer ainsi qu'à engager les actions nécessaires pour la fourniture de ces arbres.

Indemnité d'éviction - Bail rural de Mme et M GRASSIN

La mise en place de la réserve d'eau destinée à la défense incendie du Lotissement de Rigotte a nécessité le retrait d'une parcelle de 275 m² du bail agricole de Mr et Mme GRASSIN. Ce retrait donne lieu à une indemnité d'éviction, calculée selon les règles établies dans ce domaine, pour un montant de 220 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser la somme de 220 euros au titre d'indemnité d'éviction pour un terrain exploité par Mme et M GRASSIN.

FINANCES

Compte de gestion - Compte administratif 2017 - Commune / Eau / Assainissement

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier Payeur et le compte administratif par l'ordonnateur, le Maire.

M. Yann THOMAS, Adjoint aux finances, présente les résultats de 2017 :

Concernant le budget communal, les investissements soutenus de manière générale depuis le début du mandat, mais aussi sur l'année 2017, ne fragilisent pas la santé financière de la commune. Le résultat de fonctionnement reporté reste stable et satisfaisant et la dette de la commune continue de décroître du fait de l'absence de nouveaux emprunts. L'absence de ce recours à l'emprunt, tout en conservant un résultat financier positif, est notamment expliqué par les montants importants des subventions obtenues sur les investissements engagés par la municipalité.

Sur le budget de l'eau peu d'investissements ont été réalisés depuis le début du mandat, ce qui permet d'avoir un résultat positif constant et la possibilité de prévoir des travaux de maintenance des réseaux. Sur le budget assainissement, le résultat d'exploitation à reporter est plus satisfaisant que celui de l'année précédente, avec un endettement qui fragilise un peu la situation du compte assainissement.

Exercice 2017	Compte principal	Service Eau	Service Assainissement	Total des 3 comptes
Recettes	1 565 005,80	132 442,74	130 737,83	1 828 186,37
Dépenses	1 363 136,12	117 059,30	107 803,45	1 587 998,87
Résultat de fonctionnement	201 869,68	15 383,44	22 934,38	240 187,50
Recettes	362 653,60	41 241,56	73 339,00	477 234,16
Dépenses	348 574,49	45 941,17	43 873,16	438 388,82
Résultat d'investissement	14 079,11	- 4 699,61	29 465,84	38 845,34
Cumul résultat de l'exercice 2017	215 948,79	10 683,83	52 400,22	279 032,84
	Compte Principal	Service Eau	Service Assainissement	Total 3 comptes
Report antérieur	560 267,32	354 749,95	136 473,63	1 051 490,90
Résultat de l'exercice 2017	215 948,79	10 683,83	52 400,22	279 032,84
Résultat de clôture 2017	776 216,11	365 433,78	188 873,85	1 330 523,74
Restes à réaliser	23 681,30	-	-	23 681,30
Total	799 897,41	365 433,78	188 873,85	1 354 205,04

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion et comptes administratifs présentés et affecte les résultats de clôture pour l'année 2018.

Dotation par élève - Ecole primaire

La dotation fournitures scolaires proposée pour 2018 par la commission Ecole/Enfance/Jeunesse est maintenue à 35 € par élève. Soit 35 € X 245 élèves = 8 575 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant de 8 575 € de dotation pour l'école primaire.

Subventions aux associations 2018

Mme le Maire présente le montant des subventions aux associations proposées pour 2018 :

	BUDGET 2017	BUDGET 2018
6574805 - Fnaca-vienne ferolles ouvrouer	180.00	180.00
6574807 - SAHV	300.00	400.00
6574811 - Esperance	3 000.00	3 000.00
6574812 - Asv	4 900.00	5 100.00
6574813 - Foyer viennois	550.00	600.00
6574815 - Aide a domicile pers. agees	1 936.00	1 990.00
6574819 - Prevention routiere	50.00	50.00
6574820 - Mais. fam. de ferolles	50.00	50.00
6574822 - Aide a domicile - nord sologne	50.00	50.00
6574824 - Les ateliers de vienne	-	125.00
6574830 - Us tigy vienne foot	1 200.00	1 200.00
6574833 - Ass. donneurs de sang	80.00	80.00
6574834 - Coop scolaire	4 500.00	4 500.00
6574838 - Club photo - focale vienne	300.00	350.00
6574839 - Judo Arts Martiaux Férolles	150.00	-
6574840 - Le Temps de Lire	900.00	900.00
6574843 - Poney Club Ass.	150.00	-
6574844 - RAMDAM	200.00	200.00
6574851 - ADMR	50.00	50.00
6574854 - FRATERNELLE	200.00	150.00
6574855 - FABULINETTES	150.00	150.00
6574856 - CHORALE VAL EN SOL	300.00	300.00
6574857 - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150.00	150.00
6574858 - FONDATION DU PATRIMOINE	100.00	100.00
6574859 - PHOENIX 45	100.00	-
6574860 - Mémoires d'une terre gravée	-	200.00
6574861 - FCPE	-	50.00
	19 546.00	19 925.00

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des subventions versées aux associations pour l'année 2018.

Taux d'imposition 2018

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle les taux actuels des trois taxes :

- Taxe Habitation : 12.45 %
- Taxe Foncier Bâti : 18.09 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 42.52 %

Mme le Maire propose de maintenir les taux actuels d'imposition pour l'année 2018.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des trois taxes locales.

Tarifs locations de salles 2018

Mme le Maire explique qu'après réunion de la commission vie associative, les tarifs et les conditions de location de salles communales ont été modifiés. Les tarifs hors-associations et associations ci-dessous sont proposés :

Hors associations

Les tarifs exposés ci-dessous sont nets de toutes taxes

SALLES	TARIFS VIENNOIS			TARIFS NON VIENNOIS		
	½ j	1 j	2 j	½ j	1 j	2 j
Salle de la Mairie (pas de location bruyante en soirée) pour les Viennois Période du 16/04 au 14/10 Période du 15/10 au 15/04	50.00 € 60.00 €	100.00 € 120.00 €	150.00 € 190.00 €			
Robert de Lisle Période du 16/04 au 14/10 Période du 15/10 au 15/04	90.00 € 150.00 €	180.00 € 250.00 €	270.00 € 450.00 €	250.00 € 300.00 €	450.00 € 500.00 €	800.00 € 900.00 €
Salle des Fêtes Période du 16/04 au 14/10 Période du 15/10 au 15/04	150.00 € 210.00 €	300.00 € 420.00 €	450.00 € 700.00 €	300.00 € 380.00 €	600.00 € 700.00 €	1 000.00 € 1 250.00 €
Caution (ménage, casse etc...)	600.00 €			1000.00 €		

Associations

Accès gratuit aux associations Viennoises

- a) Salles concernées : salle des fêtes - salle Robert de Lisle - école - locaux périscolaires - salle de la mairie
- b) Types de manifestations : goûter - galette des rois - audition des adhérents - concert (gratuit) d'une association/section - exposition (gratuite) - spectacle/tournoi de fin de saison - cours d'initiation - perfectionnement - entraînement sportif - compétition/championnat - assemblée générale - réunion...
- c) Une manifestation par association

Accès avec participation financière. Un tarif $\frac{1}{2}$ journée a été intégré.

SALLES	TARIFS ASSOCIATIONS		
	$\frac{1}{2}$ J	1 J	Utilisation cuisine
Robert de Lisle	50.00 €	85.00 €	40.00 €
Salle des Fêtes			
Période du 16/04 au 14/10	90.00 €	160.00 €	40.00 €
Période du 15/10 au 15/04	90.00 €	250.00 €	40.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs présentés à partir de l'année 2018, fixe à 25 € le taux horaire de remise en état des salles par le personnel communal qui sera appliqué au locataire de la salle qui l'aura rendu dans un état inacceptable et précise qu'en cas de gros entretien après une location, il sera fait appel à une entreprise extérieure au frais du locataire de la salle.

Prix offert par la collectivité - 1er mai

Afin de soutenir la manifestation des Foulées Solognotes du 1^{er} mai, la commune attribue chaque année un prix dont le montant doit être voté.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un prix d'un montant de 750 € à l'occasion des Foulées Solognotes du 1^{er} mai 2018.

Tarif de l'eau et de l'assainissement 2018

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs actuels :

EAU

Tarif particuliers

0.91 € le m³

Tarif professionnels

De 0 à 100 m³ : 0.91 €/m³

Au-delà de 100 m³ : 0.30 €/m³

ASSAINISSEMENT

1.11 €/m³ pour la partie variable

51.50 € pour la partie fixe

1 100 € pour la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) (conformément à la délibération 2012/055 du 07/06/2012).

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2018.

Budget primitif 2018 - 3 comptes

M Yann THOMAS, Adjoint aux finances, présente le budget des 3 comptes pour 2018 :

BUDGET COMMUNAL

Section d'Investissement Dépenses & Recettes programmées			Dépenses	Recettes	Section de Fonctionnement Dépenses & Recettes programmées			Dépenses	Recettes
Report du déficit d'investissement antérieur			219 909 €		Charges Générales & de Gestion			601 454 €	
Remboursement capital des emprunts			64 624 €		Charges de Personnel			685 000 €	
Investissements programmés			272 241 €		Atténuations de produits			103 114 €	
Total des Dépenses :			556 774 €		Remboursement Intérêts des emprunts			21 472 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé				196 228 €	Charges exceptionnelles			3 300 €	
FCTVA + Taxes à percevoir				96 682 €	Dépenses Réelles :			1 414 340 €	
Subventions escomptées				57 199 €	Dotation aux amortissements			11 734 €	
Amortissements				11 734 €	Couverture du besoin de financement			194 931 €	
Total des Recettes :				361 843 €	Total des Dépenses :			1 621 005 €	
Besoin de Financement (Dépenses > Recettes)				194 931 €	Résultat d'exploitation 2017 reporté				799 897 €
					Recettes de Fonctionnement				1 520 242 €
					Total des Recettes :				2 320 139 €
					Réserve (Recettes - Dépenses) :			699 134 €	
Total section d'investissement :			556 774,04 €	556 774,04 €	Total section de Fonctionnement :			2 320 138,94 €	2 320 138,94 €

Les investissements programmés pour l'année 2018 sont les suivants, pour un montant total de 272 241 € :

38 030 €	Etudes (Eaux pluviales, Cimetière, Urbanisme, autres.)
112 631 €	Bâtiments (Ancienne Poste, Bergerie, Eglise)
32 500 €	Voirie (RD14, Parking Route de Sennely, traitement eaux pluviales)
25 200 €	Sécurité Incendie (Colombier, La Bête)
25 680 €	Accessibilité (Ecole, Eglise)
8 700 €	Informatique (Serveur, Micro-ordi)
2 000 €	Mobilier Ecole
9 000 €	Embellissement
18 500 €	Divers petits équipements

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Section d'Investissement Dépenses & Recettes programmées			Dépenses	Recettes	Section de Fonctionnement Dépenses & Recettes programmées			Dépenses	Recettes
Remboursement capital des emprunts			6 296 €		Charges Générales & de Gestion			73 500 €	
Investissements programmés			73 000 €		Charges de Personnel			18 000 €	
Dépenses Réelles :			79 296 €		Atténuations de produits			19 000 €	
Dépense d'ordre :			6 327 €		Remboursement Intérêts des emprunts			1 458 €	
Total des Dépenses :			85 623 €		Charges exceptionnelles			11 500 €	
Report de l'excédent d'investissement antérieur				115 628 €	Dépenses Réelles :			123 458 €	
FCTVA				0 €	Dotation aux amortissements			28 563 €	
Subventions escomptées				30 000 €	Couverture du besoin de financement			0 €	
Amortissements				28 563 €	Total des Dépenses :			152 021 €	
Total des Recettes :				174 191 €	Résultat de Fonctionnement 2017 reporté				249 805 €
Besoin de Financement (Dépenses < Recettes)				0 €	Recettes de Fonctionnement				132 327 €
Réserve d'Investissement (Recettes - Dépenses)			88 568 €		Total des Recettes :				382 132 €
					Réserve (Recettes - Dépenses) :			230 111 €	
Total section d'investissement :			174 191 €	174 191 €	Total section de Fonctionnement :			382 132 €	382 132 €

Les investissements, programmés pour 73 000 €, se décomposent comme suit :

45 000 € Diagnostic réseaux

28 000 € Matériels spécifiques

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement Dépenses & Recettes programmées	Dépenses	Recettes	Section de Fonctionnement Dépenses & Recettes programmées	Dépenses	Recettes
Remboursement capital des emprunts	23 650 €		Charges Générales & de Gestion	46 700 €	
Investissements programmés	153 100 €		Charges de Personnel	12 000 €	
Dépenses Réelles :	176 750 €		Atténuations de produits	11 500 €	
Dépense d'ordre :	16 298 €		Remboursement Intérêts des emprunts	8 189 €	
Total des Dépenses :	193 048 €		Charges exceptionnelles	12 500 €	
Report de l'excédent d'investissement antérieur		26 460 €	Dépenses Réelles :	90 889 €	
FCTVA		9 886 €	Dotations aux amortissements	40 524 €	
Subventions escomptées		22 500 €	Couverture du besoin de financement	93 678 €	
Amortissements		40 524 €	Total des Dépenses :	225 091 €	
Total des Recettes :		99 370 €	Résultat d'exploitation 2017 reporté		188 874 €
Besoin de Financement (Dépenses > Recettes)		93 678 €	Recettes de Fonctionnement		132 998 €
			Total des Recettes :		321 872 €
			Réserve (Recettes - Dépenses) :	96 781 €	
Total section d'investissement :	193 048,25 €	193 048,25 €	Total section de Fonctionnement :	321 872,06 €	321 872,06 €

Les investissements, programmés pour 153 000 €, représentent :

45 000 € Diagnostic réseaux

48 000 € Matériels spécifiques

60 000 € Extension de réseau

Le dépassement des montants retenus pour les diagnostics des réseaux sur les budgets Eau et Assainissement donneront lieu, le cas échéant, à décision modificative.

Le Conseil municipal approuve les budgets 2018 des 3 comptes.

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Demande de subventions - rénovation de l'ancienne poste et éclairage public

Afin de pouvoir bénéficier de subventions de la part de l'ADEME et de LEADER (fonds européen) pour la rénovation de l'ancienne poste, il est nécessaire d'autoriser Mme le Maire à les solliciter auprès de ces organismes.

La même autorisation doit être accordée pour solliciter des subventions dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public prévu pour 2019.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de LEADER pour les projets de réhabilitation de l'ancienne Poste ainsi que pour la mise en place de système d'éclairage public économe en énergie prévu en 2019.

Groupement de commandes - curage des fossés et arasements de talus

Du fait de l'adjonction de nouvelles communes au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic eau il est nécessaire de prendre une délibération approuvant l'adhésion au groupement ainsi que sa composition.

Mme le Maire propose d'approuver l'adhésion de notre commune au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic Eau et d'en accepter la composition par les communes de Donnery, Sandillon, Vienne en Val, ainsi que le SIAEP de Sigloy-Ouvrouer-les-champs et le SEA SMAGY de Saint Martin d'Abat et Germigny des Prés

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion et la composition du groupement de commandes curage des fossés et arasement de talus

Groupement de commandes - diagnostics réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Afin d'inclure la commune de Sigloy dans le groupement de commandes pour l'élaboration d'un diagnostic assainissement - eaux pluviales il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la composition du groupement de commandes diagnostics réseaux assainissement et eaux pluviales contenant les communes de Vitry-aux-Loges, Fay-aux-Loges, Donnery, Vienne-en-Val, Sigloy et Saint Denis de l'Hôtel

INFORMATIONS GENERALES

Réunion publique d'information

Tous les Viennois sont invités le 29 mars 2018 à 20 h salle de la mairie : bilan de l'année 2017 - budget et projets 2018

Opération « Village propre »

Dimanche 22 avril 2018.

Point de départ : Salle de la mairie à 9 h 30

Maisons fleuries

Remise des prix vendredi 23 mars 2018 à 18h30 - Salle de la mairie

Formation défibrillateurs

Répartie sur deux samedis matin, cette formation a attiré au total une vingtaine de participants. Leur ont été présentés les gestes de premier secours ainsi que l'utilisation du défibrillateur. Ces séances ont été très appréciées. Le Conseil Municipal remercie chaleureusement les formateurs MM Eric Kerbel et Vincent Gaillot

Label « Terre saine »

Vienne-en-Val a récemment obtenu le label « Terre Saine » décerné par le Ministère de la transition écologique et par l'Agence française pour la biodiversité. Ce label atteste que notre commune ne recourt à aucun pesticide sur tout son territoire.

Zéro pesticide - rappel à tous les Viennois

Le printemps arrive, la mairie invite les Viennois qui le peuvent à entretenir leur trottoir sans utiliser de produits chimiques, bien-sûr !

VIE PRATIQUE

Calendrier des fêtes

AVRIL

Samedi 7	Lecture à haute voix	Le temps de Lire	Bibliothèque
Samedi 14	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Dimanche 15	Véatlon	ASV VTT	Tigy
Dimanche 22	Village propre	Municipalité	Salle de la mairie
Dimanche 22	Championnat départemental sauts d'obstacles	AS Poney Club	Poney Club
Dimanche 29	Course cycliste	UFOLEP	Vienne-en-Val

La séance est levée à 22h40

A Vienne-en-Val, le 19 mars 2018

Le Maire,

Odile DURAND